

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (29) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, M. MIS, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. MAUDUIT, Mme FARINEAU,, Mme PETIT, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. PREHER, MM. ERGUL, BENDJILLALI, Mme COTTEREAU, M. BEAUDEUX, Mme MESLEM, MM. GAILLARD, PAILLER, Mme MERY, MM. BARAUDON, GANIVELLE, Mme WEINLAND, M. MICHAUD, Mme PESNOT-PIN,, Mme BRARD.

POUVOIRS (10) :

Mme RABUSSIÉ, mandant a pour mandataire M. ABELIN
Mme AZIHARI, mandant a pour mandataire Mme LAVRARD
M. DUMAS, mandant a pour mandataire Mme BRAUD
M. BRAILLARD, mandant a pour mandataire M. MELQUIOND
M. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire M. MAUDUIT
Mme MONTASSIER, mandant a pour mandataire M. MIS
Mme CASSAN-FAUX, mandant a pour mandataire Mme BOURAT
Mme LEBORGNE, mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
Mme METAIS, mandant a pour mandataire Mme MERY
M. AUDEBERT, mandant a pour mandataire Mme BRARD

EXCUSE (0) :

Nom du secrétaire de séance : Chantal PETIT

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : Signature des marchés de produits d'épicerie pour l'UPC

Le marché de fourniture de produits d'épicerie pour l'Unité de Production Culinaire (UPC) de la commune de Châtellerault arrive à échéance au 31 décembre 2016. Une procédure d'appel d'offres ouvert va être engagée afin de conclure un nouveau marché à bon de commande pour une période de 46 mois d'un montant maximum de 460 000 € TTC.

La prestation fait l'objet de 11 familles :

- 1) Légumes
- 2) Fruits
- 3) Compotes
- 4) Féculents
- 5) Condiments
- 6) Potages
- 7) Poissons/viandes
- 8) Sauces
- 9) Boissons
- 10) Café
- 11) Divers

* * * * *

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 15 décembre 2016

n° 10

page 2/2

VU les articles L2122-21-1 et L5211-2 du Code général des collectivités territoriales permettant au président de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue des besoins et du montant prévisionnel du marché.

CONSIDERANT la nécessité de signer ces marchés pour assurer le bon fonctionnement de l'UPC,

Le conseil municipal, ayant délibéré :

- autorise le maire ou son représentant à signer, avec les entreprises retenues, tous les marchés listés en annexe et toutes les pièces relatives à leur exécution.
Les dépenses correspondantes seront imputées sur les différentes sous fonctions des lignes 251.1/606.23/5240 du budget principal.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le **21 DEC. 2016**

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

